|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | FISMA C 4 |
| Numéro de poste Sysper: | 57247 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Mme Hélène Bussières  3ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité Gestion d’actifs de la Direction Générale de la stabilité financière, des services financiers et de l’union des marchés des capitaux (FISMA) recherche un expert national qualifié et expérimenté.

L’objectif de l’unité est de favoriser le développement d’un marché intérieur de la gestion d’actifs et des fonds d’investissement au sein de l’UE. L’unité gère un nombre importants de dossiers nouveaux ou récemment révisés qui constituent des éléments centraux du programme de la Commission pour l’Union des Marchés des Capitaux et la Finance Durable.

Dans le domaine des fonds de placement collectif, l’unité est responsable de plusieurs cadres réglementaires applicables aux fonds d’investissement, dont un certain nombre ont récemment été modernisés: les directives sur les OPCVM et les gestionnaires de fonds d’investissement alternatifs, qui sont les pierres angulaires des cadres des fonds d’investissement en Europe, le règlement sur les fonds monétaires (MMFs), les ELTIF, les EUVECA et les EUSEF, qui s’appliquent à des types spécifiques de produits d’investissement. L’unité assume également des responsabilités transversales en ce qui concerne les produits d’investissement packagés proposés aux investisseurs de détail (PRIIPs) et travaille en étroite collaboration avec d’autres unités sur la stratégie d’investissement de détail de la Commission. Dans le cadre du pacte vert, l’unité est chargée de la mise en œuvre et du suivi du règlement sur la publication d’informations en matière de finance durable et de la création du règlement sur les normes de l’UE en matière d’obligations vertes.

Enfin, l’unité suit de près les évolutions macroéconomiques et les questions de stabilité financière, notamment dans le contexte des axes de travail du CSF et de l’OICV). Il traite en permanence avec les États membres, le Parlement européen, l’AEMF et d’autres autorités publiques.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’END contribuera à la définition et à la conception des politiques de la Commission en ce qui concerne les fonds d’investissement et les fonds d’investissement alternatifs à travers: l’élaboration de documents d’orientation exposant la stratégie de la Commission; la mise en place d’une méthodologie et des projets d’évaluation de l’impact des propositions de la Commission dans ce domaine; le suivi de l’évolution du marché et l’analyse des implications pour le cadre réglementaire de l’UE; la préparation de notes d’information/discours; la liaison, participation et coordination avec les groupes de parties prenantes.

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il aurait été amené à traiter dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé l’entrée à la Commission ou sur des dossiers directement liés. En aucun cas, il ne représentera la Commission afin de prendre des engagements financiers ou autres, ou négocier au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu devra être expert en services financiers et marchés de valeurs mobilières et, entre autre, posséder des connaissances et une expérience dans le domaine de la gestion d’actifs. Le candidat retenu participera à la formulation des axes de travail pour l’union des marchés des capitaux, en particulier l’examen de divers cadres de fonds, ainsi que des initiatives sur la finance durable.

Une formation juridique ou une expérience solide dans le domaine de la rédaction juridique serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)